



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi, le 6 septembre 2018	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Partiellement nuageux [Temp. : 19 °C]			
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Nombre de courses de qualification	Nombre total d'inscriptions	80/95
Total des paris mutuels	\$111,594			
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber, Michael	Coles, Sharla	Frenette, Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau:

- Summer Sunset \$10,000 séries de réclamation pour le 9 Septembre - on a demandé d'être retiré complètement (courses 5,6 & 9) à cause de l'entraîneur Matt McDonald qui avait deux chevaux dans la même course alors qu'il était possible de les séparer (Directive 17.14 & 17.15 (b) de la CAJO).

Courses :

1. Enquête pour les chevaux ayant causé des bris (Directive 22.27 de la CAJO), aucune infraction à la règle du bris par aucun de chevaux impliqués. Rien à signaler.

Vidéo : https://youtu.be/rhix_CImnuo

2. Rien à signaler.
3. Enquête et objection du conducteur, le #3 VANILLA STAR (Yves St. Jacques) qui est arrivé en 7^{ème} contre le #6 TEA BOWL (Donald Jobin) qui est arrivé en

1^{ère} position avant le poteau du ¼ mille ; Mr. St. Jacques a dit que le #6 est rentré dans les pieds avant ; Mr. Jobin, quant à lui, dit qu'il se trouvait dans son rang et le #3 est rentré dans ses roues ; l'objection retenue, le #6 est rentré en provoquant l'interférence au #3 (il a été inscrit dans la statistique avec interférence et bris), le #6 est arrivé en 1^{ère} position et a été placé en 7^{ème} position (Directive 22.09 de la CAJO). Le conducteur Donald Jobin a été trouvé coupable de n'avoir pas respecté la règle 22.05.01 (a & b) (se déséquilibrer en provoquant un bris à un autre cheval) et a reçu une suspension de conduire pour trois jours (en vigueur du 12 à 14 septembre inclusivement) de la CAJO (SB 50391).

Vidéo : <https://youtu.be/9wncF65LeQo>

4. Enquête pour le #9 BEANTOWNBELLACHECK (Jacques Beaudoin) avant le poteau du ¼ mille, lors de la perte de foulée, le #9 a causé une interférence au #2 ELM GROVE LUCK (Stephane Brosseau) qui est arrivé en 6^{ème} position (il a été inscrit dans la statistique avec interférence), le #9 est arrivé en 5^{ème} position et a été placé en 6^{ème} position (Directive 22.09 de la CAJO).

Vidéo : <https://youtu.be/6V1XYnH7crE>

Après le poteau du ½ mille, le #1 POWER FOG (Jonathan Lachance) a décéléré considérablement ce qui a généré une interférence au #2 ELM GROVE LUCK (il a été inscrit dans la statistique avec interférence) ; le #9 est arrivé distancé et doit se qualifier pour la performance (l'entraîneur en a été averti) et le Dr L. Atack-Berthiaume, le vétérinaire de la CAJO l'a examiné et a placé le cheval sur le liste de vétérinaires de longue durée (maladie). Rien à signaler.

5. Rien à signaler.
6. Départ retardé à cause d'un équipement brisé (crevaison) pour le #4 BIG YELLOW. Reprise de départ à cause de difficultés techniques. Enquête pour le #1 MACHIN A TRICK (Stephane Brosseau) et le #3 SHHH IT'S A SECRET (Jonathan Lachance) qui est arrivé en 8^{ème} position lorsque les roues se sont accrochées avant le poteau du ¾ mille ; le #1 a brisé l'allure et s'est retourné en accrochant la roue du #3 (il a été inscrit dans la statistique avec interférence) pour avoir causé une interférence au #2 IM THE PIED PIPER (il a été inscrit dans la statistique avec interférence); le #1 est arrivé en 6^{ème} position et a été placé en 8^{ème} position (Directive 22.09 de la CAJO). Rien à signaler.

Vidéo : <https://youtu.be/llljHuJTuA>

7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Enquête pour le #7 MUSSELSFRMBRUSSELS (Gary McDonald) qui a fait un bris dans la dernière ligne droite - voir les directives 22.27 (règle sur les bris d'allure) et 18.08.02 (quitter la course) de la CAJO - ; le #7 est arrivé en 3^{ème} position et a été placé en 8^{ème} position pour avoir fait l'erreur de perdre continuellement du terrain en perte de foulée, et en obtenant un avantage en quittant la course s'en allant à l'intérieur des pylônes consécutifs. Rien à signaler.

Vidéo : <https://youtu.be/bKPV6MuTJ8Q>

10. Rien à signaler.
Réclamations : Aucune.